



UNIVERSITÉ DE  
**SHERBROOKE**

Département d'informatique

## **IFT 203**

### **Informatique et société**

Plan de cours  
Automne 2016

---

#### **Enseignants**

##### **Michel Céré**

Courriel : Michel.Cere@USherbrooke.ca  
Local :  
Téléphone :  
Disponibilité : à déterminer

##### **Mikaël Fortin**

Courriel : Mikael.Fortin@USherbrooke.ca  
Local : D4-2004  
Téléphone : (819) 821-8000 poste 66106  
Disponibilité : à déterminer

##### **Site web du cours**

Lecteur réseau public

---

#### **Horaire**

Exposé magistral : Lundi 16h30 à 19h20 salle D7-3021

---

#### **Description officielle de l'activité pédagogique<sup>1</sup>**

**Objectifs :** Comprendre les enjeux éthiques et légaux découlant de l'utilisation des TI. Comprendre le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs concernés. Bien utiliser les méthodes de rédaction technique et les outils informatisés d'aide à la rédaction et à la présentation de documents.

**Contenu :** Définition de l'éthique en technologies de l'information (TI). Lois, réglementations, fraudes et criminalité reliées à l'utilisation des TI. Références au droit des affaires, au Code criminel, aux dispositions concernant la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée et Internet. Normes, pratiques et organisations professionnelles. Règles et techniques de documentation en informatique. Impact des TI dans la société. Survol de l'historique de l'informatique, de l'antiquité à nos jours. Avenir du développement en informatique. Veille technologique. Axes de la recherche contemporaine en informatique.

**Crédits :** 3  
**Organisation** 3 heures d'exposé magistral par semaine  
4 heures de travail personnel par semaine

---

<sup>1</sup> <http://www.usherbrooke.ca/fiches-cours/ift203>

# 1 Présentation

Cette section présente les objectifs et le contenu détaillé du cours.

## 1.1 Mise en contexte

L'informaticien est confronté à de nombreux choix éthiques et légaux dans le contexte de sa pratique professionnelle. Souvent, il est seul à pouvoir constater un risque légal ou conflit éthique potentiel. Les formes que peuvent prendre ces risques et ces conflits sont variées et mutantes. Les repères quant au comportement à adopter en sont d'autant plus fuyants.

L'activité « IFT203 – Informatique et société » fournit l'occasion d'amorcer une réflexion devant conduire à la détermination d'une ligne de conduite personnelle responsable fondée sur les principes de l'éthique appliquée prenant en compte le contexte juridique et légal actuel.

Elle permet en outre de développer les compétences requises pour interagir dans un débat rédiger une analyse et en faire la présentation lors d'un exposé.

## 1.2 Objectifs spécifiques

À la fin de cette activité pédagogique, l'étudiante ou l'étudiant doit être capable, dans le cadre de la pratique professionnelle en informatique :

1. d'identifier une situation comportant un conflit éthique potentiel ou un risque légal ;
2. d'en analyser les tenants et les aboutissants ;
3. de déterminer une règle de conduite ;
4. de la communiquer efficacement ;
5. de la situer dans une perspective historique ;

**1.3 Contenu détaillé**

Thème	Contenu	Heures	Objectifs
1	<b>Survol de l'histoire de l'informatique</b>	6	5
2	<b>Méthodes, techniques et outils de rédaction</b>	3	4
3	<b>Méthodes, techniques et outils de présentation</b>	3	4
4	<b>Introduction à l'éthique et au droit</b>	3	1,2
5	<b>Outils d'analyse éthique et critique</b>	3	1,2
6	<b>Cadre légal et domaines d'application</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les TI et la liberté d'expression</li><li>• Les TI et la protection des renseignements privés</li><li>• La responsabilité civile</li><li>• La responsabilité contractuelle</li><li>• La responsabilité pénale</li><li>• La responsabilité criminelle</li><li>• La portée de la responsabilité</li><li>• La responsabilité sociale et morale</li></ul>	27	2,3

## 2 Organisation

Cette section présente la méthode pédagogique utilisée, le calendrier officiel du cours, la méthode d'évaluation ainsi que l'échéancier des travaux.

### 2.1 Méthode pédagogique

Les périodes de cours visent à introduire la matière contenue dans les documents de référence. Les présentations utilisées en cours sont rendues disponibles au fur et à mesure du déroulement du cours. L'étudiante, l'étudiant, est responsable d'effectuer préalablement les lectures correspondantes au sujet de la semaine.

### 2.2 Calendrier du cours

	Semaine du	Thème	Travaux, notes
1	29-08-2016	1	
2	05-08-2016		<i>Fête du travail</i>
3	12-09-2016	1	Début du travail de mi-session
4	19-09-2016	2	
5	26-09-2016	3	
6	03-10-2016	4	
7	Période du 08-10-2016 au 15-10-2016	Levée de cours (intras)	<i>Pas d'examen intra</i>
8	17-10-2016	Relâche	
9	24-10-2016	5	Remise du travail de mi-session, Début du travail de fin de session
10	31-10-2016	6	
11	07-11-2016	6	
12	14-11-2016	6	
13	21-11-2016	6	
14	28-11-2016	6	
15	05-12-2016	6	
16	12-12-2016	6	
17	Période du 13-12-2016 au 23-12-2016	Examen final	Remise du travail de fin de session

### 2.3 Évaluation

Travail de mi-session :	30 %
Quiz (1 par semaine) :	20 %
Travail de fin de session :	20 %
Examen final:	30 %

#### 2.3.1 Examens

Les examens sont placés sous la responsabilité de la Faculté des sciences et organisés par elle. La durée des examens est de trois heures. La documentation personnelle (notes et manuels de cours) est permise ; l'usage d'appareils informatiques, électroniques ou de communication (ordinateurs, calculatrice, téléphone, etc.) est interdit.

#### 2.3.2 Qualité du français et de la présentation

Conformément à l'article 17 du règlement facultaire d'évaluation des apprentissages<sup>2</sup>, l'enseignant peut retourner à l'étudiante ou à l'étudiant tout travail non conforme aux exigences quant à la qualité de la langue et aux normes de présentation.

<sup>2</sup> <http://www.usherbrooke.ca/sciences/intranet/informations-academiques/reglement-devaluation/>

### 2.3.3 Plagiat

Un document dont le texte et la structure se rapportent à des textes intégraux tirés d'un livre, d'une publication scientifique ou même d'un site Internet, doit être référencé adéquatement. Lors de la correction de tout travail individuel ou de groupe, une attention spéciale sera portée au plagiat, défini dans le Règlement des études comme « le fait, dans une activité pédagogique évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui. ». Le cas échéant, le plagiat est un délit qui contrevient à l'article 8.1.2 du Règlement des études<sup>3</sup> : « tout acte ou manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique. » À titre de sanction disciplinaire, les mesures suivantes peuvent être imposées : a) l'obligation de reprendre un travail, un examen ou une activité pédagogique et b) l'attribution de la note E ou de la note 0 pour un travail, un examen ou une activité évaluée. Tout travail suspecté de plagiat sera référé au Secrétaire de la Faculté des sciences.

### 2.4 Essai

L'essai vise à mettre en pratique la méthode d'analyse et de détermination d'une règle de conduite éthique face à un problème concret actuel. L'essai doit être présenté selon les règles de l'art.

### 2.5 Échéancier des travaux

Voir le calendrier (section 2.2).

## 3 Matériel nécessaire pour le cours

Le manuel de base fortement recommandé est celui de Tavani. Le plan de cours et les supports de présentation utilisés en cours sont disponibles sur le site web du cours.

## 4 Références

### Document recommandé

[Tavani2013]

TAVANI, Herman T. ;

*Ethics and technology: Controversies, Questions, and Strategies for Ethical Computing*

Fourth Edition, Wiley, 2013.

ISBN 978-1118281727.

### Manuels et documents complémentaires

[Oreagan2008]

O'Reagan, Gerard ;

*A brief history of computing*

London : Springer, 2008.

ISBN 9781848000834.

---

<sup>3</sup> <http://www.usherbrooke.ca/programmes/etude>